

Référentiel des contrôles a posteriori

Critère du décret n°2015-790	Éléments de contrôle	Qualification des écarts de conformité au critère du décret
C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF dispose d'un programme détaillé de formation ( <i>en présentiel</i> ) qui comprend les objectifs, le niveau de connaissances requis, les moyens pédagogiques techniques et d'encadrement, les moyens pour suivre son exécution et les moyens pour en apprécier les résultats et/ou L'OF dispose d'un programme détaillé de formation ( <i>en FOAD</i> ) qui comprend en plus des informations précitées ( <i>présentiel</i> ), la nature des travaux demandés, le temps estimé, les modalités de suivi et d'évaluation pour les séquences à distance, les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique	Si un seul point de contrôle KO : point sensible  Si plusieurs points de contrôle sont KO : non-conformité mineure  Si tous les points de contrôle sont KO : non-conformité majeure
C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF personnalise le parcours de formation ( <i>ajuster la durée du parcours et le type de formule proposée, identifier, évaluer et prendre en compte les-acquis maîtrisés, mesurer les écarts avec les prérequis obligés, recueillir les attentes du stagiaire et mesurer les écarts entre les attentes exprimés et les objectifs de la formation</i> )	
C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF met en place un dispositif pour évaluer la pertinence des éléments déclarés ( <i>niveau de maîtrise des acquis, diplôme, expérience réelle,...</i> )	
C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF dispose d'un document qui décrit les modalités pédagogiques déployées pour toute offre de formation [ <i>d'abord les méthodes (travail individuel, travail de groupe, en présentiel, à distance), puis les techniques (exposé, exercice, témoignage, lecture, étude de cas, jeu de rôle, film, stimulation, jeu d'entreprise, débat, réunion, démonstration, expérimentation, enquête, conduite de projet)</i> ]	
C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF informe le public des différentes étapes avant l'entrée en formation ( <i>information collective, pré-rentree, remise d'équipement,...</i> )	
C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF informe le public sur les modalités d'évaluation à la sortie de la formation	
C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF est en capacité de prouver que les modalités pédagogiques délivrées [ <i>d'abord les méthodes (travail individuel, travail de groupe, en présentiel, à distance), puis les techniques (exposé, exercice, témoignage, lecture, étude de cas, jeu de rôle, film, stimulation, jeu d'entreprise, débat, réunion, démonstration, expérimentation, enquête, conduite de projet)</i> ] sont adaptées aux objectifs de formation	
C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF démontre qu'il réalise ses actions de formation ( <i>en présentiel</i> ) conformément au programme détaillé ( <i>document d'enregistrement, évaluation de ce point dans le questionnaire de satisfaction,...</i> ) et/ou L'OF démontre qu'il réalise ses actions de formation ( <i>FOAD</i> ) conformément au programme détaillé ( <i>document d'enregistrement, évaluation de ce point dans le questionnaire de satisfaction,...</i> )	

C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF remet au DE ( <i>quel que soit le mode de validation de la formation</i> ) une attestation de fin de formation qui comprend les objectifs, la nature et la durée de l'action, les résultats de l'évaluation	
C1 : L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	L'OF dispose d'un document qui recense les modalités de validation des acquis pour toute offre de formation	
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF se sert d'une fiche d'identification ou d'un guide de questionnement pour évaluer la capacité d'un stagiaire à suivre l'action de formation ( <i>garantir que le stagiaire dispose des capacités nécessaires et suffisantes, vérifier que le projet professionnel est en adéquation avec les objectifs poursuivis</i> )	
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF remet au DE un dossier qui comprend le programme détaillé, la liste des formateurs, les horaires, les modalités d'évaluation, les coordonnées du référent, le règlement intérieur	Si un seul point de contrôle KO : point sensible
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF dispose de locaux dont la taille et les équipements (table, chaise,...) sont adaptés au nombre de stagiaires reçus simultanément. Les locaux permettent au formateur de dispenser l'action, et aux stagiaires d'apprendre dans les meilleurs conditions	Si plusieurs points de contrôle sont KO : non-conformité mineure
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	<b>La conformité des locaux doit être évaluée selon la note décrite dans le manuel de l'utilisateur</b>	Si tous les points de contrôle sont KO : non-conformité majeure
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF affiche largement sur des lieux stratégiques ( <i>cafétéria, salle de pause,...</i> ) son règlement intérieur	Si la description des locaux met en risque l'intégrité ou la sécurité des personnes, ou qu'aucune description des locaux n'est disponible : <u>non-conformité majeure</u>
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF décrit les modalités d'accueil tout au long du parcours de formation ( <i>calendrier pédagogique, planning, convocation,...</i> )	
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF décrit les modalités d'accompagnement et les diffuse aux stagiaires ( <i>un référent pédagogique ou un accompagnant repéré existe au sein de l'OF pour le suivi des stagiaires, l'OF a décrit les règles en matière de médiation pédagogique, les stagiaires savent vers qui s'orienter en fonction de leurs besoins ou demandes,...</i> )	
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF remet un livret d'accueil au DE	

C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF dispose d'un document qui décrit les modalités d'accès à la plateforme (si FOAD) et les conditions d'accompagnement, de suivi dans cette situation	
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF atteste du contrôle d'assiduité quotidien matin et après midi pour toute action de formation (en présentiel, FOAD)	
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF dispose d'un document qui décrit la procédure de contrôle d'assiduité pour toute offre de formation (présentiel & FOAD) (gestion des absences injustifiées et justifiées,...)?	
C2 : L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'OF dispose d'un document qui décrit la procédure et/ou les outils d'évaluation en continue des acquis pour toute offre de formation, tout au long du parcours	
C3 : L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement à l'offre de formation	L'OF dispose d'un document qui décrit les moyens et supports (documents écrits, aides visuelles, tableaux, diaporama, visite, matériel multimédia,...) mis à disposition pour toute offre de formation (en présentiel) ?	Si un seul point de contrôle KO : point sensible
C3 : L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement à l'offre de formation	L'OF dispose d'un document qui décrit techniquement les plateformes synchrone (l'échange avec les autres apprenants ou tuteur s'effectue en temps réel via chat, web-conférence ou Visio conférence) ou asynchrone (l'échange avec les autres apprenants ou avec les tuteurs s'effectue via des modes de communication sans connexion simultanée, forum de discussion, emails) pour toute offre de formation (FOAD)	Si plusieurs points de contrôle sont KO : non-conformité mineure
C3 : L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement à l'offre de formation	L'OF dispose d'un document qui décrit les moyens pédagogiques et technique (le qui fait quoi dans l'équipe pédagogique tout au long du parcours, les rôles et missions des autres intervenants dans l'OF, organigramme, fiches de poste,...)	Si tous les points de contrôle sont KO : non-conformité majeure
C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF dispose des attestations de présence de ses formateurs pour les actions de formation dispensées	Si un seul point de contrôle KO : point sensible
C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF dispose d'un document qui décrit le dispositif d'intégration d'un nouveau formateur	Si plusieurs points de contrôle sont KO : non-conformité mineure
C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF dispose d'un document qui décrit les actions de formation et de professionnalisation auxquelles ses formateurs participent	Si tous les points de contrôle sont KO : non-conformité majeure

C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF dispose d'un document qui décrit le mode de suivi des compétences pour les formateurs externes ( <i>prestataire, indépendant, bénévole, vacataire,...</i> )	
C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF dispose d'un plan de formation interne	
C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF dispose d'une CV-thèque actualisée	
C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF organise une veille informationnelle ( <i>règlementaire, de bonnes pratiques professionnelles, d'actualité</i> ) en lien avec son offre de formation	
C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF décrit les modalités d'adaptation de ses modules de formation au regard des résultats de la veille informationnelle réalisée	
C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF dispose d'un réseau sur lequel il s'appuie en tant que de besoin pour garantir la qualité de ses formations ( <i>réseau d'expert, veille règlementaire,...</i> )	
C4 : La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations	L'OF dispose de références clients permettant d'attester de la qualité de son offre de services	
C5 : Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus	L'OF dispose de catalogues, d'un site internet, avec tarifs des prestations et CGV ( <i>conditions générales de vente applicables à la vente par internet ou autre cas de figure</i> )	Si un seul point de contrôle KO : point sensible  Si plusieurs points de contrôle sont KO : non-conformité mineure
C5 : Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus	L'OF communique sur les résultats de ses indicateurs de performance en utilisant ses supports de communication (catalogues, site internet,...)	
C5 : Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus	L'OF dispose d'un panel AIF permettant de vérifier la concordance entre la date de réception de l'AIF et la date d'entrée du stagiaire en formation	

C5 : Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus	L'OF met tout en œuvre pour respecter les contrats signés ( <i>AFC, cahiers des charges, clauses contractuelles,...</i> )	
C5 : Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus	L'OF dispose d'indicateurs de pilotage ( <i>taux de réussite aux examens et/ou taux de présentation, taux de stagiaires, indicateurs financiers, taux de retour à l'emploi,...</i> )	
C6 : La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires	L'OF communique à l'extérieur sur les résultats issus de ses enquêtes de satisfaction	<p>Si un seul point de contrôle KO : point sensible</p> <p>Si plusieurs points de contrôle sont KO : non-conformité mineure</p>
C6 : La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires	L'OF dispose d'un document qui décrit la procédure d'évaluation ( <i>à chaud et à froid</i> ) de la satisfaction des stagiaires ainsi que les modalités d'analyse des résultats	
C6 : La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires	L'OF dispose d'un document qui décrit les modalités de dépôt et de traitement des réclamations en flux	
C6 : La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires	L'OF dispose d'un document qui décrit la procédure d'enquêtes auprès des entreprises pour connaître l'impact des actions de formation ( <i>la capacité des stagiaires à mobiliser leurs acquis en situation de travail</i> )	
C6 : La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires	L'OF dispose d'un document qui décrit les modalités de partage des résultats des enquêtes en interne	